

Comité Départemental de l'Aide à Domicile CD du Nord – 20 Avril 2021

Présents : URIOPSS, UDCCAS du Nord, VIVAT, UNA, FEPEM, ADMR

Département : Sandrine WATIAU, Gaëlle COQUAIS, Cyril CARBONNEL, Pascal FUCHS, Jean-Pierre LEMOINE, Geneviève MANNARINO

Budget autonomie 2021

Un contexte marqué par la crise sanitaire:

- Distribution gratuite d'équipements de protection individuels (7,6 millions de masques, 1,3 millions de gants, etc.)
- Equipement d'établissements en tablettes numériques pour lutter contre l'isolement (plus de 1 200)
- Financement de primes pour les salariés (7M€)
- Compensation de la perte d'activité des SAAD (6,5M€).

Un budget ambitieux:

- la convention CNSA section IV (8,6M€ sur la période 2020-2022)
- Extension en année pleine de la revalorisation de la prise en charge Départementale pour l'ensemble des modes d'intervention d'aides à domicile de 1€/h.

Budget Primitif 2021 : Autonomie

	BP 2020	Proposition 2021	Evolution BP 2020/2021
TOTAL AUTONOMIE	688,1 M€	717,9 M€	29,9 M€ (+4,3%)
PERSONNES AGEES	317,9 M€	341 M€	23,1 M€ (+7,3%)
PERSONNES HANDICAPEES	370,2 M€	376,9 M€	6,7M€ (+1,8%)

Allocation APA/PCH

	BP 2020	Proposition BP 2021	Evolution
APA	234,7 M€	255,8 M€	+21,1 M€ (+9%)

- APA SAAD: +18,25M€**
- ✓ Evolution des tarifs: +6,7M€
- ✓ Evolution activité: +7M€ (+6%)
- ✓ Convention Titre IV CNSA: +4M€ (2,5M€ en 2022)
- ✓ Autre (ajustement technique): +0,5M€

	BP 2020	Proposition BP 2021	Evolution
PCH	127,5 M€	130,1 M€	+2,6 M€ (+2%)

- PCH SAAD: +3,2M€**
- ✓ Poursuite des dotations de compensation :+2,1M€
- ✓ Impact année pleine revalorisation tarifaire et activité +2,95%: 1,1M€

Evolution de l'activité

Un hausse en continue des montants d'heures payés aux SAAD en APA

	TRIMESTRE 1 2019	TRIMESTRE 2 2019	TRIMESTRE 3 2019	TRIMESTRE 4 2019
APA (en €)	27 291 939	27 435 290	28 124 005	28 696 496
PCH (en €)	10 561 159	10 464 732	10 339 933	10 446 054

	TRIMESTRE 1 2020	TRIMESTRE 2 2020	TRIMESTRE 3 2020	TRIMESTRE 4 2020
APA (en €)	27 744 237	29 693 935	28 897 101	31 275 223*
PCH (en €)	10 068 613	11 244 079	9 967 145	10 695 740*

9 % d'augmentation relativement à l'an passé en APA
2,5 % d'augmentation en PCH

Question : l'augmentation de l'activité concerne-t-elle les heures prescrites ou les heures facturées ?

Réponse du Département : le Département constate une effectivité des plans de 83%. Le nombre de bénéficiaires entrant dans le dispositif APA est supérieur à ceux qui sortent, donc il y a une augmentation des heures prescrites et facturées de fait.

Question : pourrait-on avoir une visibilité sur la répartition des modèles d'emplois à domicile choisis : emplois, direct, mandataire, prestataire ?

Réponse du Département : la répartition de l'activité est stable depuis plusieurs années : 4% en emploi direct, 12% en mandataire et 84% en prestataire : répartition stable depuis plusieurs années.

Question : peut-on avoir la répartition de l'activité par territoire ?

Réponse du Département : oui, une cartographie pourra être diffusée. La répartition de l'activité est proportionnelle au nombre de PA dans les territoires.

Question : la compensation a-t-elle été intégrée de mars à juin dans le budget en dépenses ?

Actualités nationales :

AVENANT 43 : relatif aux emplois et rémunérations à la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) du 21 mai 2010.

Cet avenant entrainera une refonte complète de la grille conventionnelle et une augmentation salariale à hauteur de 13 % à 15 % pour les 209 000 personnels des SAAD et des SSIAD, dès le 1^{er} octobre 2021.

L'État s'engage à contribuer à hauteur de 200 M€ annuels

Modalités prévues :

2021 : application à compter du 1^{er} octobre. Le surcoût pour les départements s'élèverait à 75 M€ compensé par l'État à hauteur de 70 %

2022 : l'État s'engage à couvrir 50 % de la dépense supplémentaire soit 150 M€.

Les fédérations de la branche aide à domicile estiment le coût de cet accord à 631 M € en année pleine.

Le Département travaille avec l'ADF sur ce sujet, mais compte tenu des échéances électorales, il n'y aura pas de négociation avec l'Etat sur cet avenant 43, pour le moment. Un prochain groupe de travail est prévu au niveau de l'ADF. Des inquiétudes sur le montant de cette dépense ont d'ores et déjà été partagées. Cette négociation sera mise en attente jusque début juillet.

Remarque des fédérations : cette annonce a engendré une pression en termes de dialogue social qui mobilise beaucoup les structures.

Question : cela signifie-t-il que l'agrément est attendu à partir de juillet ?

Réponse du Département : Effectivement. En revanche des réunions de travail vont être mises en place entre l'ADF et la CNSA, associant les fédérations telles que l'UNA et l'ADMR, mais compte tenu de cette échéance électorale aucune décision ne sera prise avant les élections. Le Département reviendra vers les fédérations au moment voulu, mais le constat du coût en année pleine est important et les Départements attendent les engagements de l'état.

Remarque : faire passer le message dans les instances nationales que tous les SAAD travaillent pour assurer le meilleur service possible depuis un an, ce qui a permis une économie importante au niveau des hôpitaux. Ces charges financières ont été assumées par le Département au bénéfice de l'État. Dans le rapport tendu entre l'Etat et les Départements, les structures ne doivent pas faire l'objet d'une variable d'ajustement.

Réponse de Madame Mannarino : un rapport sur le financement de la 5^{ème} branche a été produit avec une contribution de l'ADF et les parties prenantes, sans les administrations centrales. Il évoque le terrain, la notion domiciliaire. Les fédérations peuvent être assurées que le Département du Nord, tant qu'il siègera à la CNSA, défendra les SAAD et leur rôle primordial. Les décisions de la ministre, d'apporter des millions sur la table, a été prise sans négociation préalable avec les Départements.

Compensations pertes d'activité et application des décrets sur les pertes d'activité éventuelles de l'activité des SAAD

- Les avances trimestrielles ont été maintenues.
- Une enquête pour mesurer le différentiel chômage partiel / aide perçues a été diffusée. Au 12 avril : 119 réponses. Les résultats révèlent un écart entre les aides perçues et la baisse d'activité = 10% potentiellement récupérables par le Département.

- Le Département relance pour avoir des réponses auprès des non répondant. Ceux qui ne répondent pas après ce rappel seront titrés de la totalité de ce qu'ils ont perçu. (Information par notification avant le 30 juin des sommes qui pourront être titrées.)

MISE EN ŒUVRE DU DECRET 2020 SUR LA COMPENSATION DES PERTES D'ACTIVITE

Enquête santé financière envoyée à tous (220 SAAD) : 56 réponses au 12 avril

Montant engagé : **6,53 M€** (172 SAAD signataires d'une convention) :

- 135 SAAD privés concernés (pour un montant total de 5,81 M€)
- 37 SAAD publics (pour un montant de 0,72M€)
- Test de la formule de récupération, réalisé sur les 25 SAAD ayant répondu au questionnaire avant le 20 mars
- Parmi les 25 SAAD, 8 peuvent faire l'objet de récupérations (totalisant 0,13 M€ sur 1,48 M€ de crédits de compensation versés). Pour les 17 autres, pas de récupération à envisager.

Question : quid de l'application du nouveau décret ?

Réponse du Département : le Département a évalué l'activité des SAAD. Il ne prendra pas d'engagement budgétaire avant juillet et il a besoin de toutes les réponses des SAAD à l'enquête. Réactions de l'ADF et des Départements suite à la sortie de ce décret, **car constat d'une hausse de l'activité des SAAD**. Le Département a demandé aux services de faire une analyse précise et définira ensuite la façon dont il accompagnera les SAAD en difficulté.

Livre vert : bilan et perspectives

- **Actions clôturées 2019-2020**
 - 11 SAAD retenus sur la transformation organisationnelle, avec mise en place d'un club de dirigeants pour sensibiliser les structures non retenues.
 - Mesure de formation tutorat : 30 SAAD en ont bénéficié pour 110 salariés.
 - Modulation du tarif différentiel facturable à l'utilisateur : plus de plafond de RAC pour plus de 2 400€.
- **Actions en cours**
 - Mixité des plans / besoins exprimés.
 - Mettre en place des instances techniques institutionnelles sur les territoires pour faire dialoguer ESMS et SAAD.
 - Proposition active sur la satisfaction des usagers : projet de questionnaire testé par les usagers. Déploiement en fin d'année.
 - Harmoniser le référentiel des prestations.
 - Semaine type : déterminer un volume mensuel en fonction des besoins, pour proposer une semaine type d'intervention.
 - Mise ne place d'un panier d'heures essentielles.
 - Suivi des plaintes déposées pôle autonomie / SAAD.
 - Garde itinérante.

Question : Certaines structures ont participé à l'élaboration du questionnaire « satisfaction des usagers », mais n'ont pas eu de retour. Comment le questionnaire s'articulera avec les démarches déjà réalisées par les services avec leurs propres outils et la démarche de la HAS, qui revoit les processus d'évaluation ?

Réponse du Département : La finalité de la démarche du questionnaire de satisfaction est d'avoir une vision de la satisfaction des résidents à l'échelle départementale. Un point d'avancement de la démarche sera présenté lors du prochain CDAD.

ZOOM SUR LA SEMAINE TYPE: PRESENTATION DU PLAN D'AIDE

Proposition 5-2 : Déterminer un volume d'heures mensuel et les besoins en intervention détectés et laisser le soin aux SAAD de proposer une semaine type

Avant mars 2020 : envoi des éléments des plans d'aide APA notifiés aux SAAD concernés

- Assouplissement administratif dans la rédaction des plans d'aide pour 2/3 d'entre eux depuis octobre 2019
- Concertation entre les SAAD et les EMS pour les situations le nécessitant

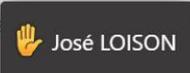
Mars 2020 : transmission des données via la plateforme EPL (Alfresco)

- Diminution de la nature des données transmises
- Augmentation des appels des SAAD pour obtenir plus de détails des plans d'aide

Février 2021 : questionnement des SAAD sur la nature des données à leur transmettre + questionnement en miroir aux EMS

- Propositions de données contenues dans les prescriptions des EMS et relevant de l'évaluation multidimensionnelle
- Analyse des réponses en cours

Avril 2021 : Proposition de poursuivre de la transmission dématérialisée en améliorant la nature des données la base de ce qui était transmis avant mars 2020 (réintégration des prescriptions des EMS)



AAP CNSA : La plateforme des métiers de l'autonomie

Présentation du projet : Résultat de l'AAP attendu fin juin (seuls 10 dossiers seront retenus).

Une équipe complète sera dédiée à cette plateforme :



La plateforme des métiers de l'autonomie

Vue générale

Axes	Acteurs	Dispositif mobilisé *	Nouveau dispositif *
Orienter et informer sur les métiers de l'autonomie		<ul style="list-style-type: none"> o NordAutonomie (Campagne de valorisation des métiers) o 35 agences Pôle Emploi o Proch'Orientation 	Hub Emploi-Formation Autonomie
Construire et développer les parcours des formations (dont l'accompagnement des personnes)		<ul style="list-style-type: none"> o 7 MDIE + NordEmploi o 35 agences Pôle Emploi + Pole-emploi.fr o Conseil Régional CMT o BoostQualification 	Hub Emploi-Formation Autonomie
Repérer les besoins des entreprises et accompagner les recrutements		<ul style="list-style-type: none"> o 7 PTEIP + NordEmploi o 35 agences Pôle Emploi + Pole-emploi.fr o Proch'Emploi o Actions « Réussir Sans Attendre » o Coups de pouce : CIE / PEC / CIE+ / Cumul du RSA pendant 3 mois 	7 CoachEmploi Autonomie + 2 GEIQ Autonomie + Groupement d'Employeurs Autonomie

La plateforme des métiers de l'autonomie

Les missions socles



Valoriser et sensibiliser aux métiers de l'autonomie

- Renforcer le plan de communication « les SAAD recrutent » et l'élargir aux métiers de l'Autonomie : s'appuyer sur l'expérience de l'IEJ pour développer les moyens de communication digitale
- Développer les opérations « Réussir Sans Attendre » sur les métiers de l'autonomie
- Renforcer les dispositifs : PMSMP, DVE, casques de réalité virtuelle, Mooc Autonomie, escape game, ...

Proposer des parcours d'insertion sectoriels

- Optimiser l'usage des centres de formation internes des employeurs (ex : groupe Canopée, Assad Lille et Dunkerque, ...)
- Développer l'apprentissage
- Mobiliser les dispositifs de préparation à l'emploi en individuel et en collectif (POEI / POEC)

Développer des actions favorisant le recrutement sur les métiers de l'autonomie

- Créer et mettre en place un accompagnement intensif par une équipe de CoachEmploi Autonomie
- Utiliser les plateformes existantes (Nordemploi + Pole-emploi.fr + Proch'emploi) comme outils numériques de repérage des candidats et de mise en relation entre la demande et l'offre d'emploi des employeurs de l'autonomie
- Recenser et déployer les méthodes de recrutement efficaces ou innovantes : marshmallow challenge, recrutement en réalité virtuelle, Job dating¹⁷
- Mobiliser les opérations « Réussir Sans Attendre »

La plateforme des métiers de l'autonomie

Les autres missions

Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territorialisée des métiers de l'autonomie

Accompagner les employeurs et les salariés issus de l'insertion

Mobiliser les mesures et aides individuelles

- Cumul salaire – RSA les 3 premiers mois sur les métiers cibles
- Activ'emploi auprès des allocataires du RSA
- Boost Qualification pur les Formations courtes et Formations longues
- CIE et PEC des ESMS : élargissement des plans SAAD et EHPAD
- Formation-tutorat des SAAD auprès des autres ESMS

Coacher les salariés pour leur maintien dans l'emploi

Promouvoir le dispositif « emploi accompagné » pour les personnes en situation de handicap

Proposer des actions d'appui à la qualité de vie au travail (QVT)

- Déployer l'accompagnement des SAAD sur l'amélioration des conditions de travail
- Soutenir le financement aux petits équipements dans les EHPAD

La plateforme des métiers de l'autonomie

Les partenaires associés

Institutionnels

Carsat, Urssaf, CAF, Collectivités territoriales, Carif-Oref C2rp ...

Branches professionnelles

Fédérations professionnelles, Têtes de réseaux, Opco, Employeurs et réseaux employeurs ...

Autres partenaires

Instituts et Organismes de formation, Opérateurs d'insertion, MDE, Plie, Missions locales, Cap emploi, Aract, HDFID, Clusters, Bailleurs Sociaux, Ircem, Fondation du Nord, Tous Tes Possibles...

Remarque : dans les SSAD, il y a besoin d'intégrer des tuteurs, des préventeurs, des travailleurs sociaux, pour maintenir les allocataires du RSA à l'emploi. L'initiative est bonne, mais interrogation sur l'impact concret au sein des SAAD.

Réponse du Département : le Département partage des enjeux communs avec les employeurs et il s'appuie sur les outils existants pour faciliter les recrutements et le maintien dans l'emploi. Des résultats probants ont d'ores et déjà été constatés lors des opérations de recrutement menées auprès des allocataires du RSA. Même si on peut critiquer les AAP, les défis à relever sont ambitieux. C'est pourquoi l'ensemble des équipes du Département et les partenaires se sont mobilisés pour apporter une réponse supplémentaire.

Question : est-il possible pour les SAAD d'accompagner les usagers au centre de vaccination ?

Réponse du Département : un courrier a été envoyé aux usagers, les invitant à mobiliser tous les autres recours préalables à l'intervention des SAAD, car le Département n'a pas de soutien spécifique à ce sujet. Il faut privilégier l'entourage et l'assurance maladie.

Question : quid de la compensation pour la deuxième période prévue par le décret pour avril 2021 ?

Réponse du Département : le Département n'applique le décret, car pas de perte d'activité constatée depuis l'été 2020

Question : quid de la posture du département sur le crédit d'impôt contemporain ? Comment on y va ?

Réponse : pour les services prestataires report du calendrier à fin 2022. Les remontées ont été faites au niveau national.

Question : quelles sont les retours d'expériences concernant les modalités de passage des bénéficiaires CARSAT vers l'aide sociale, sachant que l'instruction d'un dossier d'aide sociale prend en moyenne 6 mois ? Comment éviter la rupture de droit pour les personnes âgées les plus vulnérables ?

Réponses autres fédérations :

- Ruptures constatées.
- Pose deux problèmes : le passage administratif d'un système à l'autre et aussi la portabilité du droit auprès de services qui ne peuvent plus intervenir, car non habilités à l'aide sociale.
- Pas de réponse de la CARSAT sur le sujet.

Réponse du Département : engagement de traiter en urgence les dossiers, dans la mesure où ils sont complets, mais pas de constat de montée en charge à ce jour sur les dossiers. Le Département s'engage à être réceptif et va interpeller la CARSAT pour qu'elle puisse être présente au prochain CDAD. Rappel : ce sont les CCAS qui sont instructeurs des dossiers.

Prochaine rencontre le 04 mai